

Parc sauvage de la Vieille-Thielle

HISTORIQUE

Réalisés en deux étapes, entre 1868 et 1973, les travaux de correction des eaux du Jura ont eu un profond impact sur les territoires situés entre les lacs de Neuchâtel, de Bienne et de Morat, asséchant les marais et réduisant l'habitat des espèces floristiques et faunistiques des milieux humides.

Issu de ces travaux, le secteur d'Entre les deux Thielles a fait l'objet d'une mise sous protection partielle en 1976 par la création de la réserve naturelle du Parc sauvage de la Vieille-Thielle. Le principe de l'agrandissement de cette réserve a ensuite été inscrit dans le plan directeur cantonal et concrétisé par un plan d'affectation cantonal, sanctionné par le Conseil d'Etat en 2005.

La zone de protection cantonale du Parc sauvage de la Vieille-Thielle bénéficie depuis de diverses mesures afin de concrétiser cet agrandissement et d'offrir de nouveaux espaces à la flore et à la faune des milieux humides. Ces mesures ont pour objectifs la conservation, la protection et la revitalisation des éléments naturels, l'augmentation de la biodiversité et l'extensification de l'exploitation agricole. L'amélioration de l'accueil du public est un objectif supplémentaire lié à la proximité des zones urbanisées et à son accès facile.



L'EXPLOITATION AGRICOLE

Une exploitation agricole du site est souhaitée pour garantir le maintien des prairies humides, qui, sans fauche ou pâture, seraient peu à peu colonisées par les buissons et les arbres.

Autrefois exploitées en cultures (maïs, pommes de terre, betteraves), les parcelles sont peu à peu converties en prairies. Elles sont exploitées de manière extensive, c'est-à-dire sans engrais, sans produits phytosanitaires et fauchées tardivement pour laisser le temps aux plantes de produire des graines et de se ressemer. Des bandes non fauchées sont également conservées dans ces prairies comme refuges pour la faune. Cette mesure est favorable notamment pour le lièvre et pour de nombreuses espèces d'invertébrés (p.ex. papillons, criquets, sauterelles, araignées) dont se nourrissent ensuite certains oiseaux.

Une partie du site est pâturée en automne par des vaches de la race écossaise Highland. Cette race rustique peut pâturer des zones de landes ou marécageuses mieux que tout autre race. Loin de son pays d'origine, elle est devenue la spécialiste pour l'entretien de ce type de paysage.



UN SITE EXCEPTIONNEL...



Les nombreuses traces de dents laissées sur les troncs des arbres bordant la Vieille-Thielle témoignent de la présence du castor dans le secteur. Il n'en a pourtant pas toujours été ainsi. Le castor a été réintroduit dans les années 1960 à la Vieille-Thielle, après 150 ans d'absence, mais des travaux dans le secteur ont entraîné une nouvelle recolonisation de la rive nord du Lac de Neuchâtel. Le site de la Vieille-Thielle, dont les écorces constituent sa principale nourriture hivernale. Ce gros rongeur, crépusculaire et nocturne, est de nature plutôt farouche mais il peut s'observer en pleine journée s'il n'est pas dérangé.

Le saviez-vous? **Végétarien**, le castor a inscrit à son menu plus de 300 espèces végétales!

La cistude d'Europe est la seule tortue aquatique indigène de Suisse. Sur le site de la Vieille-Thielle, l'étang constitue un habitat favorable pour cette espèce dont les dernières observations dans le canton de Neuchâtel datent de la fin du XVIIIe - début du XIXe siècle au Loclat. La Cistude d'Europe a fait sa réapparition dans le canton grâce à un projet de réintroduction. Des individus ont été relâchés en 2013 et 2015 et devraient être aptes à se reproduire dès 2018. Il est possible d'observer les cistudes à la belle saison lorsqu'elles prennent leur bain de soleil sur les troncs disposés en bordure de l'étang.



Le saviez-vous? Pendant la saison froide, les cistudes hibernent, le plus souvent dans la vase au fond de l'eau.



On peut habituellement observer le vanneau huppé dans les prairies humides et les prés à litière inondables dans lesquels ce limicole trouve sa nourriture, composée d'insectes, d'araignées et de vers de terre. Avant la première correction des eaux du Jura (1868-1891) les vanneaux huppés nichaient fréquemment dans les prairies inondées du site de la Vieille-Thielle. Mais une fois les terres drainées, elles ont été exploitées intensivement et les vanneaux ont cessé de nidifier sur ce site depuis la fin des années 80. Sensibles au froid, les vanneaux huppés d'Europe continentale et nordique se réunissent et migrent dès la fin du mois de juillet afin de rejoindre des régions au climat plus doux dans le sud et l'ouest de l'Europe. Lors de cette migration, la Vieille-Thielle est un site d'escalade important pour cette espèce.

Le saviez-vous? Si sa ponte est détruite, la femelle peut la renouveler jusqu'à cinq fois de suite!



Le Parc sauvage de la Vieille-Thielle offre une grande diversité d'habitats pour les libellules. En effet, le grand étang avec sa roselière, les prairies humides temporairement en eau et les eaux courantes du chenal pour la faune sont des sites de reproduction très favorables à de nombreuses espèces. Avant la réalisation des deux prairies humides et du chenal, 27 espèces de libellules ont été recensées sur le site. Depuis ces travaux, 40 espèces ont été observées, de même que la taille des populations de la plupart des espèces rencontrées. A titre d'exemple, la naïade au corps vert (cf. photo ci-contre) a vu ses effectifs multipliés par dix depuis 2015, date de création du chenal pour la faune.

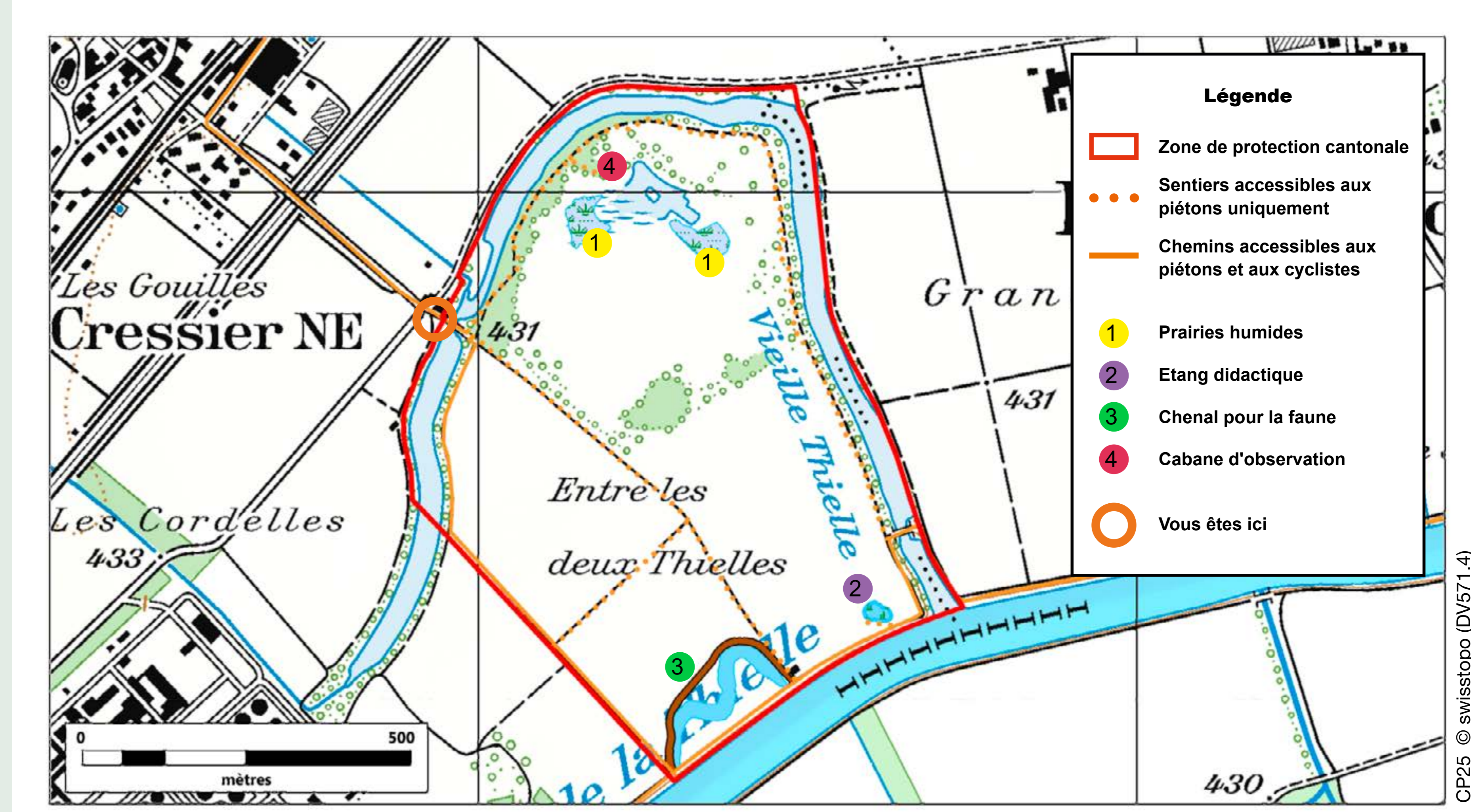
Le saviez-vous? Plus de la moitié des espèces de libellules régulièrement observées en Suisse (78 selon la Liste Rouge de 2002) fréquentent le Parc sauvage de la Vieille-Thielle.



La violette à feuilles de pêcher (*Viola persicifolia* Schreb.) est réapparue en 2011 suite à l'aménagement d'une prairie humide. Il s'agit d'une espèce en danger d'extinction, qui n'avait plus été observée dans le secteur depuis 1945. Une population de plusieurs dizaines d'individus s'y est installée, probablement grâce à la présence de graines dans le sol attendant des conditions favorables pour germer. L'espèce n'est pas très concurrentielle et a besoin d'une strate herbacée pas trop dense pour s'épanouir. L'entretien actuel vise à éviter une trop grande densité de roseaux, notamment grâce à une pâture légère par des vaches Highlands, qui broutent et piétinent cette végétation très fibreuse, qui serait délaissée par des races moins rustiques.

Le saviez-vous? Les graines de la violette à feuilles de pêcher gardent leur pouvoir de germination durant plusieurs dizaines d'années.

... RICHE EN ESPÈCES



LES MESURES D'AMENAGEMENT

1 Prairies humides

Les prairies à humidité variable sont rares en Suisse. Afin de redonner un peu d'espace aux espèces qui leur sont liées, deux prairies (voir carte) ont été aménagées par décapage de la terre végétale et creusage en 2009 et 2010. Dans la première d'entre elles, plusieurs espèces floristiques menacées sont réapparues, comme la violette à fleurs de pêcher. Ces deux prairies constituent également un habitat privilégié pour plusieurs espèces de libellules rares (voir photos ci-contre).

2 Etang

Un étang facile d'accès a été aménagé au sud du Parc sauvage de la Vieille-Thielle.

3 Chenal pour la faune

Un chenal pour la faune a été aménagé en 2015 au sud de la zone de protection cantonale. Soumis aux mêmes variations de niveau d'eau que le canal de la Thielle, il offre une variété d'habitats plus ou moins humides en fonction du niveau du canal. Les prairies entre le chenal et le canal sont régulièrement inondées. Bien que très récent, cet aménagement a très rapidement été colonisé par une végétation dense et par des espèces, notamment de plantes, rares. Le martin-pêcheur y est régulièrement observé et des oiseaux migrateurs y font escale.

4 Cabane d'observation

Depuis cet observatoire, situé au bord de l'étang, vous aurez peut-être la chance de pouvoir observer le bain de soleil des cistudes.

Réaménagement des chemins

Afin de réduire les dérangements dans le secteur central de la zone de protection, la route goudronnée la traversant du nord au sud a été transformée en chemin herbé en 2010. Le sentier pédestre officiel a été déplacé en limite ouest de la zone de protection cantonale, pour encourager les visiteurs à pied à utiliser de préférence cet itinéraire. L'objectif de ce réaménagement, combiné avec une exploitation agricole extensive, est d'offrir des conditions favorables pour le retour du vanneau huppé dont la dernière nidification dans le périmètre date des années 1980. Le retour de cette espèce sensible est également conditionné à un strict respect de la tenue des chiens en laisse.

Les règles de comportement les plus importantes à l'intérieur du périmètre de protection:

